



Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

Séance ordinaire du 12 février 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines, tenue le mardi 12 février 2019 à 19 h 30, à la salle municipale, 3338, rue Principale, Saint-Simon-les-Mines.

Sont présents : M. Gilles Larivière conseiller #1
 M. Paul Tanguay conseiller #2
 M. Richard Rodrigue conseiller #3
 M. Jean-Yves Busque conseiller #5
 Mme Julie Hébert conseiller #6

Est absent : M. André Lapointe conseiller #4

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Saint-Laurent.

Est également présente Madame Véronique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Monsieur le maire Martin Saint-Laurent déclare ouverte la séance ordinaire du 12 février 2019.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2019-02-014

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et en conséquence demeure ouvert à toute modification :

1- Ouverture de la séance

- 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

2- Greffe

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019, dispense de lecture;
- 2.2 Adoption du règlement n° 244-2018 modifiant le règlement de zonage n° 165-2006;

3- Administration générale

- 3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer;
- 3.2 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023;
- 3.3 Acceptation d'une contribution au transport adapté;

4- Aménagement et urbanisme

Aucun sujet

5- Loisirs et culture

Aucun sujet

6- Sécurité publique

Aucun sujet

7- Hygiène du milieu

Aucun sujet



- 8- Travaux publics**
 - 8.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale de Beauce-Sud;
 - 8.2 Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration, enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux;
- 9- Correspondance**
- 10- Affaires nouvelles**
 - 1.
- 11- Rapport des comités**
 - 11.1 Conseil des maires – MRC Beauce-Sartigan;
 - 11.2 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;
 - 11.3 Corporation pour la protection du patrimoine de Saint-Simon-les-Mines;
 - 11.4 Comité consultatif des loisirs;
- 12- Période de questions**
- 13- Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. GREFFE

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 et qu'ils renoncent à sa lecture;

2019-02-015

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2.2 Adoption du règlement n° 244-2018 modifiant le règlement no 165-2006 relatif au zonage

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage portant le numéro 165-2006 est en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à une séance de ce conseil tenue le 13 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance de ce conseil tenue le 13 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 15 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance de ce conseil tenue le 15 janvier 2019;



2019-02-016

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu à l'unanimité que le règlement soit adopté tel que déposé.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

2019-02-017

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de décembre 2018, tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 8 024,18 \$.
- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de janvier 2019, tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 79 427,06 \$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 13 403,96 \$ soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.2 Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;



ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

2019-02-018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député fédéral de Beauce, M. Maxime Bernier et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.3 Acceptation d'une contribution au transport adapté

CONSIDÉRANT l'obligation de souscrire à un service de transport adapté pour les citoyens de notre collectivité;

CONSIDÉRANT les nombreuses utilisations de la précédente année;

2019-02-019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Jean-Yves Busque et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines reconduise sa participation dans le transport adapté au sein de l'organisme *Transport Autonomie Beauce-Etchemin* au montant de 1 175,85 \$ pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Aucun sujet

5. LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet



8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale de Beauce-Sud

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétences municipales et admissible au PAV;

2019-02-020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines approuve les dépenses d'un montant de 16 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration, enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA), enveloppe pour des projets d'envergures ou supramunicipaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétences municipales et admissible au PAV;

2019-02-021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines approuve les dépenses d'un montant de 5 647,58\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines s'engage à dépenser la balance de 4 352,42 \$ en 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



9. CORRESPONDANCE

9.1 Demande de gratuité pour la location d'une salle par le Club de tir à l'arc Saint-Simon-les-Mines

CONSIDÉRANT la demande reçue par le Club de tir à l'arc Saint-Simon-les-Mines afin d'avoir la salle gratuitement à l'occasion de son souper annuel qui aura lieu le 2 mars 2019;

2019-02-022

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Simon-les-Mines accepte la demande de gratuité pour le souper organisé par le Club de tir à l'arc Saint-Simon-les-Mines le 2 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. AFFAIRES NOUVELLES

1.

2.

11. RAPPORT DES COMITÉS

11.1 Conseil des maires – MRC Beauce-Sartigan

11.2 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud

11.3 Corporation pour la protection du patrimoine de Saint-Simon-les-Mines

Personne n'a assisté à la rencontre de janvier

11.4 Comité consultatif des loisirs

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-02-023

À 20 h 08, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

« Je, Martin Saint-Laurent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Martin Saint-Laurent
Maire

Véronique Fortin
Directrice générale et secr.-trésorière